

Anne Deriveau David

L5

12 Kerue -

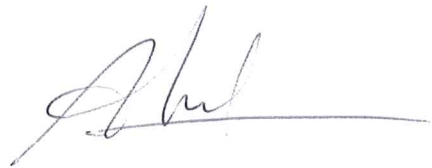
Plouédour - Lanvern

Sylvie COULOIGNER  
commissaire enquêtrice

Madame le Commissaire Enquêteur,

Veuillez trouver ci-joint deux photocopies  
ayant trait à la requête N°11 - (YP.38-  
et YP 87).

Avec nos remerciements, soyez assurée  
de nos sentiments distingués



3 pages

Louis Devineau

c/o Indivision DANIEL

Kerruc

29720 Plouëom-Lauran

le 4 décembre 2015

Recommandé avec A.P.

Objet : demande de révision PLU

Monsieur le Sénateur-Maire,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir inscrire notre demande de révision à la prochaine session de modification du PLU de Plouëom-Lauran, concernant les parcelles YP 33 et YP 38 pour leurs parties "constructibles". En effet, ces parties situées en zone UH.C. de surfaces 3206 m<sup>2</sup> et 2593 m<sup>2</sup> ont des contraintes d'environnement telles que cela les rend non commercialisables et donc non constructibles : la première (YP 33) par la présence de lignes électriques basse tension et moyenne tension la seconde <sup>(YP 38)</sup> par un accès avec droit de passage pour lesquels nos demandes de négociation ne peuvent aboutir.

En conséquence, nous sommes en droit de considérer que ces parcelles ont été volontairement placées de telle façon qu'elles ne soient pas commercialisées et soient déchues à terme de leur classification -

Si tel n'était pas le cas, il serait alors judicieux de régler ce problème en transférant des surfaces équivalentes, l'une vers ~~le Sud~~ <sup>le Sud</sup> pour YP 33 en bordure du chemin longeant YP 197, YP 198, YP 311, l'autre vers l'Est pour YP 38 en longeant la route qui joint Dicité. Route à Périsquin, comme il était prévu lors de l'enquête d'utilité publique et qui avait eu l'agrément du Commissaire-enquêteur.

En pensant que vous agréerez notre raisonnable requête, nous vous prions de croire Monsieur le Sénateur-Maire, à notre très citoyenne considération.

**Indivision DANIEL :**

le 16 avril 2018

- DANIEL Thérèse veuve Glaz POULDREUZIC
- DANIEL Marc TREFFIAGAT
- DANIEL Anne ép. Devineau PLONEOUR-LANVERN
- DANIEL Frédéric LANDERNEAU
- DANIEL Valérie ép. Blaise QUIMPER

**OBJET :** Commune de Plonéour-Lanvern,  
secteur de Kerruc ;  
révision du Plan Local d'Urbanisme.

Madame le Maire,

Au cours de notre entretien du 26 mars 2018, Madame DEVINEAU et Monsieur DANIEL Marc, agissant au nom de l'indivision DANIEL vous ont fait part de leur inquiétude quant à la viabilisation de la parcelle YP 38 (partie Ouest) située actuellement à Kerruc en zone 1 AU hc au Plan Local d'Urbanisme, à savoir :

1°) accès devant se faire par une propriété privée appartenant aux consorts NEDELEC-COCHOU (parcelles YP 415 – 429 – 421),

2°) raccordement aux réseaux actuels se trouvant sur la parcelle YP 421 au coût exorbitant estimé aux environs de 50 000 € pour 3 à 4 lots, alors que lors de l'enquête publique concernant la révision du P L U en 2008 c'était la partie Est de la parcelle YP 38 qui était située en zone constructible, que l'accès se faisait par la voie communale et que le raccordement aux réseaux se faisait directement sur cette voie au moindre coût.

C'est pourquoi, dans le cadre de la révision de l'actuel P L U, les consorts DANIEL demandent le transfert de surface de la zone constructible de la parcelle YP 38 sur la parcelle anciennement cadastrée YP 33 soit la zone A ou la zone B sur le plan sur le plan joint, avec une préférence pour la zone A, la zone B étant traversée par 2 lignes électriques, dont une moyenne tension et une basse tension.

Ce transfert de surface permettrait :

- 1°) la continuité avec l'habitat existant ou à venir,
- 2°) le maintien de la superficie agricole actuelle ;
- 3°) la réduction du coût des travaux de viabilité, tous les réseaux empruntant la voie communale.

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour les Consorts DANIEL,

Marc DANIEL